

Fiche technique de formation

Réf : EGC-CE-01

Les Procédures de Dédouanement des Marchandises à l'Import

Aperçu succinct sur la formation:

Le rôle de la douane a particulièrement évolué ces dernières années. Outre son rôle économique et ses missions sécuritaires, elle exerce aussi une mission fiscale dont la réglementation, à l'import comme à l'export, ne s'applique qu'aux échanges avec les pays tiers. Les formalités de dédouanement et les procédures de déclaration en douane soumises à des règles spécifiques mais néanmoins complexes, doivent être gérées avec exactitude.

Objectif de la formation:

À l'issue de la formation, le participant sera en mesure de :

1. Maîtriser la procédure de dédouanement des marchandises à l'import ;
2. Manipuler les documents douaniers, pour le paiement des droits & taxes sur les marchandises.

Contenu pédagogique :

Public Concerné :

- Responsables fiscaux, comptables et juridiques ;
- Responsables import/export (services achats, vente, logistique).

Approche pédagogique :

Des méthodes andragogiques pratiques et interactives, en :

- Associant les exposés théoriques aux études de cas
- Résolvant des problèmes similaires aux vécus professionnels des apprenants
- S'exerçant sur des cas pratiques pour faire le lien entre la formation et la réalité.

Sanction de la formation :

Une attestation de participation sera remise aux apprenants ayant suivi avec assiduité la formation.

Durée :

03 Jours

I. Identifier les termes douaniers pour mieux comprendre les procédures de dédouanement :

1. Définition de l'espèce tarifaire ;
2. Définition de l'origine de la marchandise ;
3. Définition de la valeur en douane ;
4. Comprendre le statut de l'Opérateur Économique Agréé.

II. Comprendre la déclaration en douane (DED)

1. Présentation de la déclaration en détail ;
2. Prise de connaissance de ses différentes rubriques ;

III. Dédouaner ses marchandises :

1. Connaître la conduite en douane ;
2. Gérer le dédouanement import, ses documents & leur portées ;
3. Que faire en cas d'absence de documents ;
4. Comprendre les différents modes de paiement ;
5. Saisir les différents cas de litige.

III. Les personnes habilitées à déclarer les marchandises & les procédures requises :

1. Le propriétaire (cas Groupe des Sociétés HASNAOUI) ;
2. Le commissionnaire en douane ;
3. Le transporteur autorisé.

Étude de cas :

Apprendre à servir la déclaration en détail.